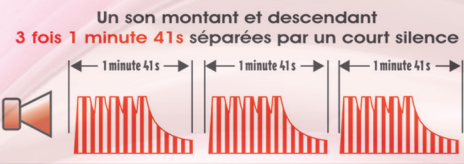


Savoir reconnaître l'alerte

Vous entendez la sirène...



vous entendez la FIN D'ALERTE...



Consignes générales à suivre

Informez-vous sur les risques encourus à l'endroit où vous êtes et les consignes de sécurité spécifiques. Disposez d'un poste de radio à piles.

A FAIRE



Suivant l'événement, rentrez dans un bâtiment ou quittez la zone dangereuse, dès l'audition de l'alerte, donnée par la sirène ou tout autre moyen.



Mettez-vous à l'écoute de la radio (France Bleu, France Info). Respectez les consignes des autorités.

A NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

CE DOCUMENT EST A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER !



Communauté de Communes
du Sisteronais

Place de la République
04200 SISTERON
Tél. 04 92 31 27 52
Fax : 04 92 31 99 02
mail : contact@ccsisteronais.fr



CYPRES

Centre d'Information pour la
Prévention des Risques Majeurs

Route de la Vierge - CS1
13696 MARTIGUES cedex
Tél. 04 42 13 01 00
cypres@cypres.org
www.cypres.org



DICRIA

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS



Inondation



Feu de forêt



Mouvement de terrain



Risque sismique



Avalanche



Risque industriel



Risque TMD



Risque rupture de barrage

AUTHON • ENTREPIERRES • MISON • SAINT-GENIEZ • SISTERON • VALERNES • VAUMEILH

DICRIA

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Edito

La prise en compte des Risques Majeurs naturels et technologiques est au cœur des préoccupations de la Communauté de communes du Sisteronais qui s'est dotée d'une mission spéciale afin d'aider les Maires de chaque commune à mieux exercer leurs compétences en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Ce document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) illustre le travail mené en étroite collaboration avec les services de votre commune, sous l'autorité de votre Maire. Il a pour but de vous informer sur les risques connus pouvant toucher votre territoire communal, ainsi que sur les actions de prévention et de sauvegarde conduites par la commune.

Par cette initiative, tous ensemble, nous nous devons de développer une véritable culture du risque permettant à chacun d'être le premier acteur de sa propre sécurité.

La prise de conscience individuelle et collective, ainsi qu'une solidarité plus forte pour la prévention des catastrophes, me semble un gage de développement durable. Mieux informés, mieux préparés, nous serons moins vulnérables.

Daniel SPAGNOU
Président de la Communauté
de Communes du Sisteronais
Maire de Sisteron



ST-GENIEZ

Risques naturels

RISQUE INONDATION

La commune est parcourue par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines surtout lors de précipitations intenses d'été et d'hiver qui se combinent à la fonte des neiges. Les ouvrages de franchissement, buses, ponceaux, constituent des points de débordement préférentiels.

La plaine de Saint-Geniez peut être inondée par le Riou de Jabron qui concentre les eaux des versants environnants.

RISQUE FEU DE FORET

Près de 37% du territoire communal est recouvert par une couverture végétale susceptible d'alimenter des feux de forêt. Un écobuage mal contrôlé est à l'origine d'un feu de maquis en 1980 au Sabot (20 hectares) et en 1997 aux Rayes (10 hectares).



Mairie : Le Village
04200 SAINT-GENIEZ

Ouvert lundi et
jeudi de 9h à 17h30

Tél. 04 92 62 64 15

Fax : 04 92 61 11 85

mail : mairie-st-geniez@orange.fr

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

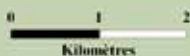
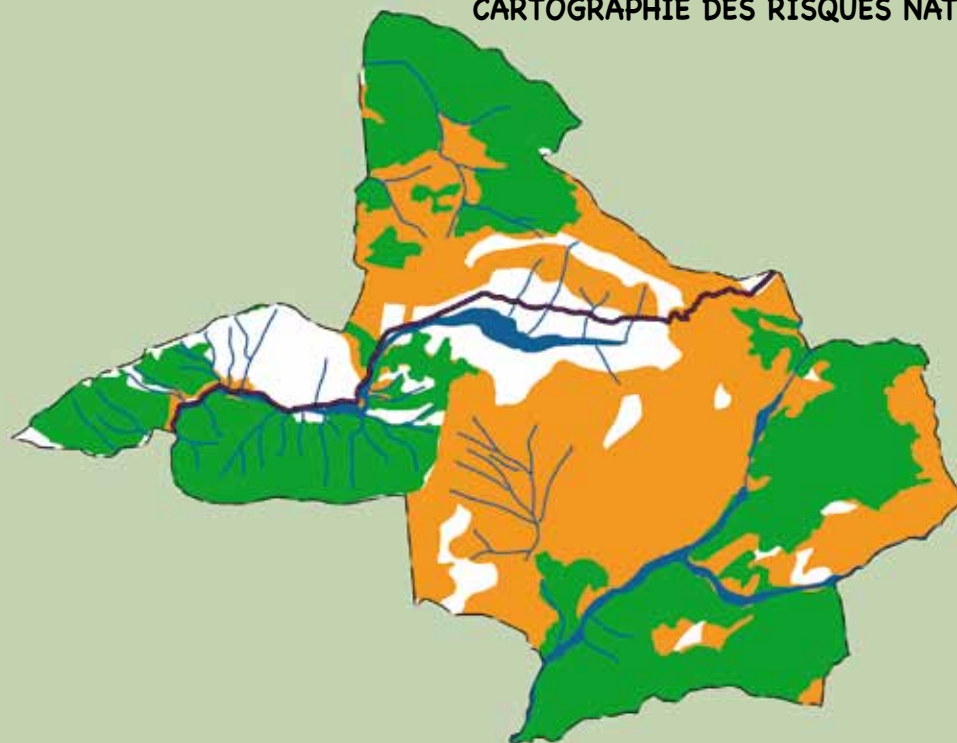
La commune est soumise à des risques de glissement de terrain au nord du chef-lieu, à l'aval de Malpas, sur les contreforts du Rocher Sabot, ainsi qu'à Sorine, de chutes de blocs localisées au nord du chef-lieu aux Plats de Naux et dans les gorges du Vanson et à des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

En 1995, un glissement a endommagé la RD5 et, au Clos de Vière, des terres ont été sinistrées.

RISQUE SÉISME

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de Saint-Geniez est située en zone de sismicité moyenne. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur à compter le 1^{er} mai 2011.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS





Risque naturel

RISQUE INONDATION

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau.

On distingue trois types d'inondation :

- ✓ l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- ✓ l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- ✓ l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

Mesures de prévention face au risque inondation

PRÉVENTION

Prise en compte dans l'urbanisme du risque d'inondation.

Travaux d'infrastructure et d'entretien sur la Durance et le Buëch avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, le Syndicat Mixte de Gestion du Buëch et de ses affluents et EDF.

Entretien du cours d'eau avec le syndicat des rives du Jabron.

PRÉVISION

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

PROTECTION

Déclenchement du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) par le préfet lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie.

Au niveau communal, déclenchement du plan communal de sauvegarde par le maire afin d'assurer la sauvegarde de la population.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.prim.net

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer dédié à la prévention des risques majeurs.

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Site de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Site du serveur national de prévention des crues.

www.cypres.org

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Consignes générales face à une inondation

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

	▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		▶ montez à pied dans les étages		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ fermez le gaz et l'électricité		▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités		▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Risque naturel

RISQUE FEU DE FORÊT

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Mesures de prévention face au risque feu de forêt

PRÉVENTION

Réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêtés préfectoraux, documents consultables en mairie.

PRÉVISION

Mesure quotidienne des conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation.

PROTECTION

Aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...
Fermeture des accès aux massifs forestiers communaux en fonction des conditions météorologiques.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.prim.net

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer dédié à la prévention des risques majeurs.

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Site de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

www.promethee.com

Site présentant les données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens.

www.cypres.org

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Consignes générales face à un feu de forêt

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...).

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

Ne pas entraver l'action des services de secours et suivre leurs consignes.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE	
 <p>▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation</p> <p>▶ arrosez les abords</p>	 <p>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>	 <p>▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt</p> <p>▶ ne sortez pas sans ordre des autorités</p>
 <p>▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables</p>	 <p>▶ fermez volets, portes et fenêtres</p> <p>▶ calfeutrez avec des linges mouillés</p>	



Risque naturel

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

- ✓ Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- ✓ Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Mesures de prévention face au risque mouvement de terrain

PRÉVENTION

Prise en compte du risque dans l'urbanisme.

Travaux de protection pour protéger des mouvements de terrain constatés.

PRÉVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte. Observation régulière des zones sensibles aux mouvements de terrain.

PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

POUR EN SAVOIR PLUS

www.prim.net

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer dédié à la prévention des risques majeurs.

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Site de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

www.bdcavite.net

Base de données nationales sur les cavités souterraines.

www.bdmvt.net

Base de données nationales sur les mouvements de terrain.

www.cypres.org

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Consignes générales face à un mouvement de terrain

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- informer la mairie de toute évolution de terrain se produisant dans votre environnement.

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.



APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT		APRÈS	
à l'intérieur	abritez-vous sous un meuble solide éloignez-vous des fenêtres	fermez le gaz et l'électricité	éloignez-vous de la zone dangereuse rejoignez le lieu de regroupement
à l'extérieur	rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche	évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur	respectez les consignes des autorités



Risque naturel

RISQUE SISMIQUE

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

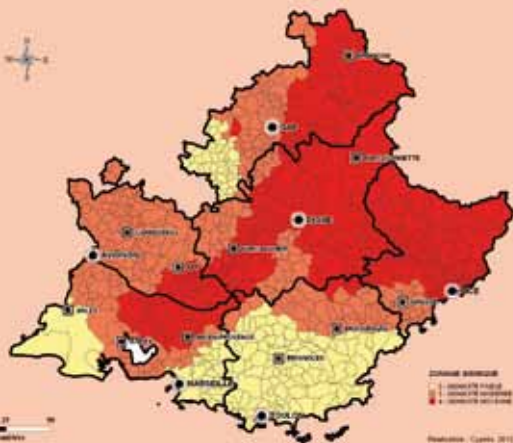
Mesures de prévention face au risque sismique

PRÉVENTION

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.prim.net

Site portail thématique du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer dédié à la prévention des risques majeurs.

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Site de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

www.planseisme.fr

Site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique.

www.cypres.org

Site d'information sur les risques majeurs en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Consignes générales face à un séisme

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.



APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



▶ abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur



▶ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

APRES



▶ fermez le gaz et l'électricité



▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



▶ écoutez la radio
▶ respectez les consignes des autorités

rejoignez le lieu de regroupement